



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050835

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/05/2026 8H04 C:005360 I:21495
V/REF : 1062274
V/Appel du Dimanche 03/05/2026 a 8H04

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 4551
IMMEUBLE : LA MARTELIERE -4551
1A, RUE LOUIS MARTEL
12A-12BRUE DES JUSTES
69630 CHAPONOST

Vaulx en Velin, le 18 Mai 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 12A RUE DES JUSTES - CONTACTER ME ALOUI AU 1ER ETAGE -
TEL*06 03890306*

MOTIF : INTERVENIR PUR UNE FUITE SUR PVC PRESSION - LES POMPIERS ONT COUPE
L'EAU DE L'IMMEUBLE VOIR SI REPARATION POSSIBLE

Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 03/05 A 09H00 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
NOUS CONSTATONS QUE LA VANNE PISCINE EST FISSUREE
- DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA VANNE ET D'UN MORCEAU DE PVC DE COLONNE
PVC PRESSION
ASPIRATION DU LOGEMENT AU REZ CHAUSSEE SUITE A LA FUITE
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE

OBSERVATIONS : MP AB Email envoyé le 04/05/26 a 08H06 Mme D. CHAMBLAS

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,41	29,41
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
6,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 03/05	1	75,30	470,62
6,25	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	75,30	470,62
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	40,63	40,63
1,00	Manchon(s) PVC pression dn 50	1	5,36	5,36

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050835

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Coude(s) PVC pression dn 50 90°	1	3,94	3,94
1,00	Vanne(s) piscine Dn40/49	1	33,97	33,97
1,00	Metre(s) PVC pression dn 50	1	46,96	46,96
TOTAL H.T.				1254,39
T.V.A. a 10,00%				125,43
TOTAL T.T.C.En EURO				1379,82

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1062274 du 04/05/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: dominique.chambas@semcoda.com

Référence de la Demande

N°: 903 155 du 04/05/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Lieu d'intervention

MR ALOUI Jilani
MME ALOUI Saloua
12 A Rue des Justes
La Martelière
69630 CHAPONOST

Téléphone : 07.82.69.68.98 / 06.34.11.24.26

04551-00001-00001-00013 H / Type 4 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/05/2004

Délai

Date limite exécution : 19/05/2026

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 SUITE INTER BON DE REGULASTREINTE	1,00	1 254,38	1 254,38	125,44	1 379,82
Quantité Heures - Suppléments - Descriptif N°BT P.U. HT					
1,00 Prise en charge technique dispatching 1 29,41 29,41					
1,00 Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf 1 152,88 152,88					
6,25 H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 03/05 1 75,30470,62					
6,25 Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF 1 75,30 470,62					
Quantité Fournitures - Mise en oeuvre N°BT P.U. HT					
1,00 Mise en oeuvre véhicule plomberie 1 40,63 40,63					
1,00 Manchon(s) PVC pression dn 50 1 5,36 5,36					
Quantité Fournitures - Mise en oeuvre N°BT P.U. HT					
1,00 Coude(s) PVC pression dn 50 90° 13,94 3,94					
1,00 Vanne(s) piscine Dn40/49 1 33,97 33,97					
1,00 Mètre(s) PVC pression dn 50 1 46,96 46,96					
TOTAL H.T. 1254,39					
T.V.A. à 10,00% 125,43					
TOTAL T.T.C.En EURO 1379,82					
				Total H.T.	1 254,38
				Total TVA	125,44
				Total TTC	1 379,82

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1062274 du 04/05/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 04/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **12 A Rue des Justes La Martelière 69630 CHAPONOST**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **04/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1062274